

Réunion du conseil des maires de la MRC Avignon (téléconférence), le mardi 9 juin 2020, 21 h 40

Étaient présents :

M. Mathieu Lapointe, préfet et maire de Carleton-sur-Mer
M. Bruce Wafer, préfet suppléant et maire d'Escuminac
Mme Doris Deschênes, maire de St-André-de-Restigouche
M. David Ferguson, maire de Ristigouche Sud-Est
M. Guy Gallant, maire de St-Alexis-de-Matapédia
Mme Nicole Lagacé, maire de Matapédia
M. Ghislain Michaud, maire de St-François-d'Assise
M. Steven Parent, représentant de Carleton-sur-Mer
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia
M. Yvan St-Pierre, maire de Nouvelle

Aussi présent :

M. Daniel Bujold, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Étaient absents :

M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
M. Christian LeBlanc, maire de Maria

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;

2. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil des maires du 20 mai 2020;

3. Ressources humaines – Aménagiste par intérim et géomaticien;

4. Aménagement du territoire :

4.1 Actes prioritaires et consultation écrite – Règlement n° 2020-002 modifiant le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC Avignon concernant une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Maria;

4.2 Certificat de conformité – Règlement n° 556-20 concernant une modification de la grille de spécifications de la zone 20 au plan de zonage du règlement d'urbanisme n° 278-89 de la Municipalité de Maria;

4.3 Proposition des MRC de la Gaspésie – Projet pilote en aménagement du territoire;

5. Rapports financiers MRC :

5.1 Activités « Fonctionnement », « FLI » et « FLS » :

5.1.1 Adoption du rapport financier au 30 avril et des déboursés pour les mois de mars et avril 2020;

6. Fonds régions et ruralité (FRR) :

6.1 Demande du premier versement de 50 000 \$ du volet « signature innovation » du FRR;

6.2 Adoption des priorités annuelles d'intervention 2020-2021;

7. Soutien à l'amélioration des milieux de vie (AMV) :

7.1 Adoption – Programme de financement (Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie);

7.2 Adoption – Fonds discrétionnaire amélioration des milieux de vie;

8. Soutien à l'entrepreneuriat :

8.1 Adoption – Politique de soutien (Fonds spéciaux – commerce détail et restauration);

8.2 Adoption – Politique d'investissement (Soutien aux entreprises);

9. Dossiers éoliens :

9.1 Projets Innergex – Recommandations;

9.2 Projets Boralex – Recommandations;

10. Gestion des documents MRC :

10.1 Adoption de la politique de gestion des documents, le plan de classification et le calendrier de conservation;

11. Délégation de pouvoir – Municipalité de Saint-André-de-Restigouche;

12. Programme de Mobilisation-Diversité / Convention de modification à la convention d'aide financière;

13. Demande de soutien financier / Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche;

14. Demande d'appui de la Municipalité de Nouvelle / Projet présenté au FAIR (modules de jeux) en partenariat avec la Commission scolaire René-Lévesque;

15. Délégation forestière :

15.1 Résolution pour annexe 5 du PADF (travaux terminés 2019);

15.2 Résolution pour annexe 5 du PADF (travaux planifiés pour 2020);

15.3 Résolution pour les redevances annuelles;

16. Développement social – Modification plan de communauté 2020-2021;

17. Révision des potentiels acéricoles – Bas-Saint-Laurent;

18. Autorisation – Dépôt d’une demande dans le cadre du programme SPAAG (Soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires de la Gaspésie);

19. Divers;

20. Levée de l’assemblée.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CM-2020-06-09-107

Il est PROPOSÉ par : M. Yvan St-Pierre
et résolu unanimement

d’adopter l’ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MAIRES DU 20 MAI 2020

CM-2020-06-09-108

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

d’adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil des maires du 20 mai 2020.

3. RESSOURCES HUMAINES – AMÉNAGISTE PAR INTÉRIM ET GÉOMATICIEN

Résolution n° CM-2020-06-09-109 relativement à la proposition d’embauche concernant le poste d’aménagiste par intérim et géomaticien

CONSIDÉRANT l’absence prolongée de l’aménagiste;

CONSIDÉRANT que l’aménagement du territoire, les activités et les interventions en découlant sont l’un des mandats prioritaires de la MRC;

CONSIDÉRANT la proposition faite et acceptée par M. Guillaume Allard Therrien en date de juin 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, M. Daniel Bujold;

EN CONSÉQUENCE

CM-2020-06-09-109

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Gallant
et résolu unanimement

Que le conseil des maires autorise l'embauche de M. Guillaume Allard Therrien à titre d'aménagiste par intérim et géomaticien à compter du 10 juin 2020;

Que les conditions de travail soient fixées selon la politique en vigueur, entre autres :

- Grille salariale classe 525 à 599
- Échelon 8
- Salaire actualisé (indexation 3,7 % - 2018 et 2019)

ORIGINAUX :

Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1 Actes prioritaires et consultation écrite – Règlement n° 2020-002 modifiant le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC Avignon concernant une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Maria

Résolution n° CM-2020-06-09-110 concernant le projet de règlement n° 2020-002-P modifiant le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC Avignon concernant une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Maria

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U. (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT les restrictions entourant le coronavirus (COVID-19) et conformément à l'arrêté ministériel n°2020-033 daté du 7 mai 2020, le conseil de la MRC a décidé de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite de 15 jours.

EN CONSÉQUENCE

Il est **PROPOSÉ** par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CM-2020-06-09-110

Que la MRC Avignon, par la présente résolution, remplace l'assemblée de consultation publique du projet de règlement n° 2020-002-P modifiant le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC Avignon, concernant une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Maria par une consultation écrite, tel qu'autorisée par l'arrêté 2020-033 et qu'un avis public soit donné par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC à cet effet.

ORIGINAUX :

Ministre MAMH
Municipalités locales
MRC adjacentes

4.2 Certificat de conformité – Règlement n° 556-20 concernant une modification de la grille de spécifications de la zone 20 au plan de zonage du règlement d’urbanisme n° 278-89 de la Municipalité de Maria

Résolution n° CM-2020-06-09-111 concernant un certificat de conformité à la Municipalité de Maria pour le règlement n° 556-20;

CONSIDÉRANT le règlement n° 556-20 de la Municipalité de Maria;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

CM-2020-06-09-111

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la Municipalité de Maria pour le règlement n° 556-20 concernant une modification de la grille des spécifications de la zone 20 au plan de zonage du règlement d’urbanisme n° 278-89. La grille de spécifications du plan de zonage de la Municipalité est amendée pour autoriser, dans la zone 20, la catégorie d’usage (7399) – Autres lieux d’amusement – Chambre d’évasion. Cette catégorie d’usage fait référence à la section 4.3.2 de la table détaillée de la classification des usages du règlement d’urbanisme n° 278-89.

ORIGINAL : Municipalité de Maria, M. Thomas Romagné, directeur général

4.3 Proposition des MRC de la Gaspésie – Projet pilote en aménagement du territoire

Résolution n° CM-2020-06-09-112 concernant la proposition des MRC de la Gaspésie – Projet pilote en aménagement du territoire

CONSIDÉRANT que les MRC de la Gaspésie se sont concertées à l’égard du projet pilote en aménagement du territoire mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT la précédente résolution demandant au MAMH de revoir le projet pilote afin de prendre en compte les particularités régionales de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'énoncer des propositions au MAMH afin qu'il considère les particularités territoriales de la Gaspésie et reconnaisse le partage de responsabilités en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que la démarche de modernisation du cadre d'aménagement gouvernemental en aménagement du territoire se doit de favoriser le développement des territoires ruraux;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Yvan St-Pierre
et résolu unanimement

CM-2020-06-09-112

Que la MRC Avignon :

- Adopte le document « *Proposition des MRC de la Gaspésie – Projet pilote en aménagement du territoire* »;
- Mandate la Table des préfets de la Gaspésie à faire les représentations nécessaires auprès du MAMH afin qu'il prenne en compte la proposition des MRC de la Gaspésie dans le cadre du projet pilote en aménagement du territoire et dans sa réflexion visant la modernisation du cadre d'aménagement du territoire.

ORIGINAL : Tables des préfets de la Gaspésie

c. c.

**MAMH, Mme Andrée Laforest, ministre
MAMH, M. Michel Gionest, directeur régional GÎM**

5. RAPPORTS FINANCIERS MRC

5.1 Activités « Fonctionnement », « FLI » et « FLS »

5.1.1 Adoption du rapport financier au 30 avril et des déboursés pour les mois de mars et avril 2020

Il est PROPOSÉ par : M. Steven Parent
et résolu unanimement

CM-2020-06-09-113

d'adopter le rapport financier au 30 avril 2020 et les déboursés pour les mois de mars et avril 2020.

6. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

6.1 Demande du premier versement de 50 000 \$ du volet « Signature innovation » du FRR

Résolution n° CM-2020-06-09-114 relativement au Fonds régions et ruralité – Partenariat 2020-2024 - « Signature innovation »

CONSIDÉRANT la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, en date du 21 mai 2020;

CONSIDÉRANT le nouveau Fonds régions et ruralité mis en place par le Partenariat 2020-2024;

CONSIDÉRANT que la MRC est concernée par ce fonds;

EN CONSÉQUENCE

CM-2020-06-09-114

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Gallant
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- demande le premier versement de 50 000 \$ de son enveloppe 2020-2021 afin de permettre de définir un projet à déposer dans le volet « Signature innovation ».
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, M. Daniel Bujold, à signer tout document relatif à ce dossier.

ORIGINAL : MAMH, direction régionale GÎM, M. Michel Gionest

6.2 Adoption des priorités annuelles d'intervention 2020-2021

Résolution n° CM-2020-06-09-115 concernant l'adoption des priorités annuelles d'intervention 2020-2021 de la MRC d'Avignon

CONSIDÉRANT que les priorités annuelles d'intervention découlant du FRR doivent être adoptées;

CONSIDÉRANT la situation actuelle découlant de la pandémie du covid-19 et son impact sur l'ensemble des activités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE

CM-2020-06-09-115

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte ses priorités annuelles d'intervention pour l'année 2020-2021.

ORIGINAUX : Employés(es) de la MRC Avignon

7. SOUTIEN À L'AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE (AMV)

7.1 Adoption – Programme de financement (Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie)

Résolution n° CM-2020-06-09-116 relativement au Programme de financement – Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

CONSIDÉRANT que le Programme de financement – Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie doit être adopté;

CONSIDÉRANT que selon le FRR (Fonds régions et ruralité) une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie doit être adoptée et maintenue à jour;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CM-2020-06-09-116

Que le Programme de financement – Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie soit adopté avec une correction au point 3.7.3 - Main d'œuvre non spécialisée (salaire minimum).

ORIGINAUX :

M. Claude Cyr, agent de développement par intérim
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

7.2 Adoption – Fonds discrétionnaire amélioration des milieux de vie

Résolution n° CM-2020-06-09-117 concernant la mise en place du « Fonds discrétionnaire : amélioration des milieux de vie »

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est autonome dans l'attribution des Fonds qui sont consentis par le Fonds régions et ruralité (FRR) et qu'elle respecte ses obligations;

CONSIDÉRANT que selon le FRR (Fonds régions et ruralité) une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie doit être adoptée et maintenue à jour;

CONSIDÉRANT les éléments présentés par M. Claude Cyr dans l'exposé de la situation;

CONSIDÉRANT que la composition du comité d'analyse des projets dans le cadre du Fonds discrétionnaire : amélioration des milieux de vie est représentée par 3 membres permanents de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que ledit comité d'analyse présente les projets acceptés au directeur général de la MRC ainsi qu'au préfet pour acceptation finale;

CONSIDÉRANT que les projets acceptés seront soumis pour approbation finale au conseil des maires;

EN CONSÉQUENCE

CM-2020-06-09-117

Il est PROPOSÉ par : M. Steven Parent
et résolu unanimement

Que le conseil des maires de la MRC Avignon adopte la mise sur pied du Fonds discrétionnaire : amélioration des milieux de vie dans le respect de la politique qui le définit.

ORIGINAL : M. Claude Cyr, agent de développement par intérim

c. c.

Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

8. SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

8.1 Adoption – Politique d'investissement (Fonds spéciaux – commerce détail et restauration)

Résolution n° CM-2020-06-09-118 relativement à l'adoption de la Politique d'investissement / Fonds spéciaux – commerce de détail et restauration

CONSIDÉRANT la Politique d'investissement – Fonds spéciaux / commerce de détail et restauration (juin 2020);

EN CONSÉQUENCE

CM-2020-06-09-118

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

Que la Politique d'investissement / Fonds spéciaux - commerce de détail et restauration (juin 2020) soit adoptée.

ORIGINAUX :

Mme Joane Labillois, conseillère aux entreprises
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

8.2 Adoption – Politique d’investissement (Soutien aux entreprises)

Résolution n° CM-2020-06-09-119 relativement à l’adoption de la Politique d’investissement – Soutien aux entreprises

CONSIDÉRANT la Politique d’investissement – Soutien aux entreprises (juin 2020);

CONSIDÉRANT que selon le FRR (Fonds régions et ruralité) une politique de soutien aux entreprises doit être adoptée et maintenue à jour;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. David Ferguson
et résolu unanimement

CM-2020-06-09-119

Que la Politique d’investissement – Soutien aux entreprises (juin 2020) soit adoptée.

ORIGINAUX :

Mme Joane Labillois, conseillère aux entreprises
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

9. DOSSIERS ÉOLIENS

9.1 Projets Innergex – Recommandations

Il est PROPOSÉ par : Yvan St-Pierre
et résolu unanimement

CM-2020-06-09-120

Que la MRC Avignon adopte les recommandations du comité d’analyse Innergex en référence au document déposé.

ORIGINAUX :

Mme Aude Buévoz, agente de développement stratégique et dossiers techniques
Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

9.2 Projets Boralex – Recommandations

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CM-2020-06-09-121

Que la MRC Avignon adopte les recommandations du comité d'analyse Boralex en référence au document déposé.

ORIGINAUX :

Mme Aude Buévoz, agente de développement stratégique et dossiers techniques
Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

10. GESTION DES DOCUMENTS MRC

10.1 Adoption de la politique de gestion des documents, le plan de classification et le calendrier de conservation

Résolution n° CM-2020-06-09-122 concernant la « Gestion des documents de la MRC »

CONSIDÉRANT la Loi sur les archives du Québec;

CONSIDÉRANT que les MRC doivent se conformer à cette loi afin de tenir compte des nouvelles missions et responsabilités acquises par les MRC au fil du temps;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une refonte complète du Recueil des délais de conservation des documents et des archives de la MRC;

Après discussion,

CM-2020-06-09-122

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

D'adopter la politique de gestion des documents, le plan de classification et le calendrier de conservation tels que déposés;

D'autoriser le directeur général par intérim, M. Daniel Bujold, à signer le calendrier de conservation et à le soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

De mandater le directeur général par intérim, M. Daniel Bujold, comme signataire du *Formulaire établissement/modification du calendrier de conservation des documents d'un organisme public* qui sera transmis à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

De nommer le directeur général par intérim, M. Daniel Bujold, responsable de la Gestion des documents.

ORIGINAL : Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

11. DÉLÉGATION DE POUVOIR – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE

Résolution n° CM-2020-06-09-123 concernant une délégation de pouvoir de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche

CONSIDÉRANT la résolution n° 064-2020 adoptée le 4 mai 2020 par le conseil municipal de Saint-André-de-Restigouche;

CONSIDÉRANT l'article 163 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CM-2020-06-09-123

Que la MRC Avignon accepte la délégation de pouvoir de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche relativement à toute demande relative au plan de relance concernant le Magasin Coop de Saint-André-de-Restigouche.

ORIGINAL : Municipalité de Saint-André-de-Restigouche, Mme Blandine Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière

12. PROGRAMME DE MOBILISATION-DIVERSITÉ / CONVENTION DE MODIFICATION À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

Résolution n° CM-2020-06-09-124 relativement à la modification de la convention d'aide financière dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité 2019-2022 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a signé le 17 septembre 2019 la convention d'aide financière dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité 2019-2022 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est en règle avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Yvan St-Pierre
et résolu unanimement

CM-2020-06-09-124

Que M. Daniel Bujold, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit la personne autorisée à signer avec le gouvernement du Québec tout document concernant ledit projet dont entre autres la convention de modification de la convention d'aide financière.

ORIGINAL : SANA, Mme Catherine Landry, coordonnatrice

c. c. Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

13. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER / ORGANISME DE BASSIN VERSANT MATAPÉDIA-RESTIGOUCHE

Ce dossier sera confié à l'équipe de gestionnaires des programmes (si admissible).

14. DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE / PROJET PRÉSENTÉ AU FAIR (MODULES DE JEUX) EN PARTENARIAT AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE RENÉ-LÉVESQUE

Résolution n° CM-2020-06-09-125 relativement au dépôt d'un projet au programme FAIR de la Municipalité de Nouvelle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Nouvelle a déposé un projet dans le cadre du programme FAIR (volet 4) 2020-2021 au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à l'installation d'un ou des module(s) de jeux sur un site appartenant à la Commission scolaire René-Lévesque;

CONSIDÉRANT que pour que le projet soit approuvé par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, la MRC Avignon doit donner un avis favorable au projet;

EN CONSÉQUENCE

CM-2020-06-09-125

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

Que le conseil des maires de la MRC Avignon donne un avis favorable au projet d'installation d'un ou des module(s) de jeux sur un terrain appartenant à la Commission scolaire scolaire René-Lévesque.

ORIGINAL : Municipalité de Nouvelle, Mme Arlene McBrearty, directrice générale

c. c. Mme Aude Buévoz, agente de développement stratégique et dossiers techniques

15. DÉLÉGATION FORESTIÈRE

15.1 Résolution pour annexe 5 du PADF (travaux terminés 2019)

Résolution n° CM-2020-06-09-126 concernant l'adoption de l'annexe 5 de la délégation forestière 2019-2020

CONSIDÉRANT l'annexe 5 de la délégation forestière 2019-2020 proposée par l'ingénieur forestier M. Pierre-Luc Desjardins;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Gallant
et résolu unanimement

CM-2020-06-09-126

Que la MRC Avignon appuie la conformité de l'annexe 5.

ORIGINAL : M. Pierre-Luc Desjardins, ingénieur forestier

15.2 Résolution pour annexe 5 du PADF (travaux planifiés pour 2020)

Résolution n° CM-2020-06-09-127 concernant l'adoption de l'annexe 5 de la délégation forestière 2020-2021

CONSIDÉRANT l'annexe 5 de la délégation forestière 2020-2021 proposée par l'ingénieur forestier M. Pierre-Luc Desjardins;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. David Ferguson
et résolu unanimement

CM-2020-06-09-127

Que la MRC Avignon appuie la conformité de l'annexe 5.

ORIGINAL : M. Pierre-Luc Desjardins, ingénieur forestier

15.3 Résolution pour les redevances annuelles

Résolution n° CM-2020-06-09-128 concernant l'approbation des taux \$/M³ (contribution fonds forestiers) saison 2020-2021

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CM-2020-06-09-128

d'approuver les taux \$/M³ (contribution fonds forestiers) saison 2020-2021 selon le document déposé.

ORIGINAL : GFCBDC, M. Pierre-Luc Desjardins, ingénieur forestier

16. DÉVELOPPEMENT SOCIAL – MODIFICATION PLAN DE COMMUNAUTÉ 2019-2021

Résolution n° CM-2020-06-09-129 relativement à la démarche en développement social 2020 – Modifications à effectuer au plan de communauté 2019-2021

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est tributaire d'une enveloppe de financement octroyée à plusieurs organisations du territoire à travers la démarche en développement social;

CONSIDÉRANT que les sommes actuellement utilisées à BDCAS, montant totalisant 50 000 \$, doivent être décaissées d'ici le 30 juin 2020, sans quoi elles seront retournées à Avenir d'Enfants;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon souhaite soutenir les organisations à caractère social dans le cadre de son plan de communauté 2019-2021;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon souhaite optimiser les sommes actuellement sous sa gouverne, afin d'intervenir efficacement et soutenir adéquatement le développement social sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE

CM-2020-06-09-129

Il est PROPOSÉ par : M. Yvan St-Pierre
et résolu unanimement

Que :

- 1) La MRC Avignon permette les versements indiqués ci-dessous par BDCAS, liés à la démarche en développement social et au plan de communauté Avignon 2019-2021 :

Centre Accalmie : 20 653 \$

Centre d'Action Bénévole St-Alphonse-Nouvelle : 12 887 \$

Maison de la Famille Avignon : 16 460 \$

- 2) M. Matthieu Paradis, agent de développement social, soit responsable de rédiger et présenter les avenants aux protocoles d'entente afin de répondre aux attentes du conseil des maires de la MRC Avignon, selon la présente résolution.
- 3) M. Matthieu Paradis, agent de développement social, soit nommé responsable du suivi de ce dossier auprès du conseil des maires et qu'il soit responsable de présenter un rapport de situation et de suivi au moment désiré.

ORIGINAUX :

Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative
M. Matthieu Paradis, agent de développement social

17. RÉVISION DES POTENTIELS ACÉRIQUES – BAS-SAINT-LAURENT

Résolution n° CM-2020-06-09-130 relativement au rapport sur les travaux de révision des potentiels acéricoles – MERN – Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT le rapport portant sur les travaux de révision des potentiels acéricoles sur le territoire du MERN au Bas-Saint-Laurent incluant le secteur ouest de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT la fiche d'information préparée par Mme Aude Buévoz concernant le dossier : Révision des potentiels acéricoles – Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CM-2020-06-09-130

Que les résultats sur les travaux de révision des potentiels acéricoles sur le territoire de gestion du MERN au Bas-Saint-Laurent incluant le secteur ouest de la MRC Avignon soient adoptés.

ORIGINAL : Mme Aude Buévoz, agente de développement stratégique et dossiers techniques

18. AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME SPAAG (SOUTIEN AUX PRIORITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DE LA GASPÉSIE)

M. Guy Gallant se retire déclarant son intérêt à titre de directeur régional de l'Union des producteurs agricoles (UPA).
--

Résolution n° CM-2020-06-09-131 relativement au Programme SPAAG (Soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires de la Gaspésie)

CONSIDÉRANT le Programme SPAAG;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est concernée par ce programme;

CONSIDÉRANT que la date limite pour le dépôt de demande est fixée au 1^{er} juillet 2020;

CONSIDÉRANT le projet : Valorisation du secteur agricole / Production agroalimentaire;

EN CONSÉQUENCE

CM-2020-06-09-131

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

Que le conseil des maires autorise le dépôt du projet « Valorisation du secteur agricole / Production agroalimentaire » dans le cadre du programme SPAAG (Soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires de la Gaspésie).

Que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit et est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

ORIGINAL : Mme Aude Buévoz, agente de développement stratégique et dossiers techniques

19. DIVERS

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CM-2020-06-09-132

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Gallant
QUE l'assemblée soit levée.

Le préfet,

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Mathieu Lapointe

Daniel Bujold